

“ La charge est documentée, mais menée avec des arguments de café du commerce ”

CCAM, à l'aide de moins d'une dizaine de diapos extraites des 220 de la présentation commune CNSD-Uncam. « Vous voyez, les codes sont incompréhensibles » : il a raison, surtout si on ne les explique pas ! Il suffirait de quelques mots, mais non, pas de questions, pas d'explications, le temps presse. Il faut absolument démontrer que la CNSD a tout fait pour compliquer la vie des confrères ! Conclusion de cette caricature de l'avenant 3 : « Les signataires nous ont encore évité le pire », humour FSDL de second degré.

Un devis non expliqué

Autre morceau de bravoure : le devis légal. Là encore, ça commence par une vérité : « C'est la loi qui l'a imposé ». Mais ensuite : « On ne vous dit pas de ne pas le faire, on vous défendra si vous ne le faites pas, mais attention ça coûte 1500 €, puis 3000 € en cas de récidive ». Le grand imprécateur, le président national FSDL, monte alors en chaire : « Suppression du permis de conduire, du permis de chasse en cas de non application du devis », assène-t-il et le grand n'importe quoi commence. « En cas de victoire aux URPS, nous renégocierons le devis et changerons la loi ! » Car le leitmotiv de cette soirée est : « Si nous étions majoritaires, rien de tout cela ne serait arrivé ». Un peu plus tôt, il citait l'aphorisme : « Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ». Cet homme n'est pas à une contradiction près ! M'ayant reconnu lors de mon arrivée, il m'interpelle sur le devis sans que je sois jusque-là intervenu en quoi que ce soit et me livre à la vindicte de la salle. Je propose illico d'ex-



pliquer le devis et descends au pupitre pour passer le PPT que tous nos syndiqués connaissent avec le sénateur Masson en *guest star*. Il refuse de me laisser 15 min. et m'en accorde trois « pour expliquer pourquoi j'ai signé ». Je décline puisque je ne peux pas dans ce délai présenter les tenants et aboutissants. Alors, sous la pression de la salle, il est convenu que je pourrai présenter le PPT à la fin. Vient ensuite « *Président FSDL versus Santéclair* ». Ce thème est apparemment son cheval de bataille et il va durer autant que tous les autres réunis. La charge est documentée, mais menée avec des arguments de café du commerce : « *Santéclair échappera à la charte de bonnes pratiques parce que c'est une plateforme et non un organisme d'assurance complémentaire* ». Selon lui, le fait que Santéclair soit financé par un groupe d'assureurs qui sont les employeurs du personnel de la plateforme, avec un droit de regard sur l'activité de cette dernière, ne change rien à l'affaire. C'est son morceau de bravoure de la soirée et le grand imprécateur n'est visiblement venu que pour ça. Que ses ouailles soient dans l'expectative – j'allais dire dans la m... – sur le devis et la CCAM à quelques semaines de l'échéance, il s'en moque. Lui et une poignée de dirigeants FSDL, eux, seront prêts. Mais, comme leur fonds de commerce, c'est l'ignorance et le mécontentement des praticiens, mieux vaut les y abandonner !

Paroles et paroles

Voilà, c'est fini, on clôt la réunion. Je m'approche du pupitre pour expliquer le devis ; on fait semblant de ne pas me voir... Le président national de la FSDL s'est éclipse et personne n'invite les participants qui le souhaiteraient à rester. Le vice-président

“ Pendant ce temps, les gens s'en vont, quelques regards de regret m'accompagnent ”

fait l'étonné : « Il fallait prendre le micro ! » Je reste courtois : c'était leur réunion, je ne suis pas un squatter mais un confrère et nous avons convenu de mon intervention. Pendant ce temps, les gens s'en vont, quelques regards de regret m'accompagnent, mais pas de réclamation. À la FSDL, on est fier et on préfère se « planter » plutôt que d'apprendre quelque chose de la « sorcière » CNSD. J'aurais dû m'y attendre car on m'avait déjà fait le coup dans l'Oise où ma présence et celle de la présidente départementale CNSD Frédérique Rose avaient été jugées indésirables à l'Assemblée générale FSDL60. Aurait-ils peur que nos arguments portent... comme chaque fois que nous avons le temps d'expliquer ? Aujourd'hui, je trouve que leur slogan devrait être « Fuir toujours ! » plutôt que « Capituler ? Jamais ! » Car, pour capituler, il faut d'abord avoir été au combat, au contact des réalités sociétales, économiques et ne pas se défilier comme la FSDL le fait chaque fois sous des prétextes divers...



De Charybde en Scylla...

Changer la loi qui impose le devis, la CNSD l'a fait en négociant pendant deux ans avec les parlementaires pour éviter un devis plus injuste encore ! Aujourd'hui, on ne peut que douter que la FSDL parvienne à la faire abroger. En revanche, en initier une nouvelle, ça oui ! Souvenons-nous que c'est grâce aux attaques répétées contre le protocole MFP que les parlementaires ont pondu la loi « Le Roux » sur les réseaux de soins...